

**Motion du 7 juin 2017 de Mme et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg, Jean-Philippe Haas et Yasmine Menétrey: «Marché des Grottes provisoire: emplacement choisi totalement inadéquat».**

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 20 mars 2018)

*PROJET DE MOTION*

Durant les travaux de réfection de la place des Grottes, le marché va être déplacé à la rue de la Faucille sur le haut. Ce faisant, la desserte véhicule de l'ensemble du quartier des Grottes sera impossible, l'accès des urgences sera impossible, l'accès aux 80 places de parking du quartier des Grottes sera impossible. Les nuisances importantes que génère le marché des Grottes jusqu'à 2 heures du matin voire plus, au pied même d'un établissement médico-social pour personnes âgées, sont inadéquates.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que le marché provisoire soit déplacé, afin de garantir les accès au quartier des Grottes, par exemple à la place située entre les rues Cité-de-la-Corderie et des Amis à 30 mètres du marché actuel, pour limiter les nuisances auprès des habitants et utilisateurs voulant s'y rendre, ou à tout autre emplacement qui garantit les accès au quartier par les habitants et utilisateurs du marché.